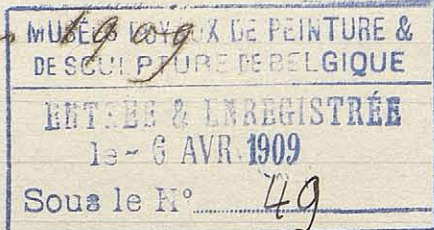


Bruxelles 6 Mars 1909



Monsieur le Secrétaire du Musée de l'Etat

à Bruxelles.

Exécutant la dernière volonté de ma regrettée Epouse,
Madame G^{de} Reuther, née Elisabeth Petitjean, j'ai l'honneur
de vous adresser en même temps que la présente lettre, le Portrait
de sa mère, feu Madame P. Petitjean, née Catherine Vanderkinden.
peint à Chandfontaine par le peintre Van Eycklen en 1842,
pour être conservé au Musée de l'Etat à Bruxelles.

Veuillez avoir l'obligeance de m'accuser réception de ce don,
et agréer, je vous prie Monsieur, l'assurance de ma

Considération distinguée.

G^{de} Reuther. Petitjean,
12 Avenue Bismarck.

5115/49

Conformément à la lettre du Secrétaire (14 Avril 1909)
j'ai aujourd'hui retiré le tableau de feu M^{ad}. Pelitjean.

Ce 20 Avril 1909

G^m Reuther-Pelitjean

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le 14

Copié le 14 } 4-09

Retour le 15

Expédié le 16

Exercice 19

Loi du Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponibles

Chapitre N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponibles

Bruxelles, le

14-4-1909

Monsieur

Monsieur l'honneur de
vous faire connaître que
l'avis de la Commission
directrice des musées n'a
pas été favorable à
l'acceptation du portrait
de M^{rs} Petitjean peint
par van Eycken et que
vous avez bien voulu présenter
à notre Collège en exécution
des dernières volontés de

M^{rs} de Reuther. En conséquence
notre administration a fait le tableau à votre
disposition.

Mais vous remerciez beaucoup
de la peine que vous avez
bien voulu prendre en
nous vous présentant l'expression
de notre considération la
plus distinguée

Le secr -

Le président

119